

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 25

Après le mot :

« moyen »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 193 :

« que les droits d'accise ont été acquittés sur les produits. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.